

COMMISSIONS D'AGENCE

A titre indicatif
Barème applicable à compter du 1^{er} Avril 2017

LOCATIONS A USAGE D'HABITATION

- Mise en place du locataire
(Visite du logement, Constitution du dossier, Rédaction du bail) **8.00€ par M2
(Maximum)**
- Etablissement de l'état des lieux **3.00€ par M2
(Maximum)**

VENTE SUR IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

De 0 à 50.000€	5 % TTC du prix net vendeur
De 50.000 € à 150.000€	4.5 % TTC du prix net vendeur
De 150.000 € à 500.000€	4 % TTC du prix net vendeur
De 300.000 € à 500.000 €	3.6 % TTC du prix net vendeur

Estimation immeuble a usage d'habitation **1€ pour 1000€ TTC**

LOCATIONS A USAGE COMMERCIAL OU DE BUREAUX

10% TTC du loyer de la première période triennale et du montant du droit au bail éventuel
(Minimum de 5 400€ TTC)

Comprenant : -Recherche du locataire
-Rédaction du bail

VENTE LOCAUX COMMERCIAUX ET FONDS DE COMMERCE

13% TTC du prix de vente (Minimum de 7 500€ TTC)

Estimation local commercial ou fonds de commerce **200.00€ TTC**
En cas de vente dans le cadre d'une liquidation judiciaire **Honoraires spécifiques**

HONORAIRES DE CONSEIL ET SPECIFIQUE

Conseil en transaction de fonds de commerce **75.00€ TTC
de l'heure**

Montage de dossier immobilier ou fonds de commerce
dans le cadre d'une liquidation judiciaire **150.00€ TTC**

Montage de dossier dans le cadre d'une reprise de société
en redressement judiciaire **Sur devis**

Le montant des honoraires est à la charge de la partie indiquée sur le mandat.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

A titre indicatif

Barème applicable à compter du 1^{er} Avril 2017

BAREME DES PRESTATIONS

Propriétaire :

- Taux de gestion locative
7.40 % TTC sur toutes les sommes encaissées
- Garantie de loyers impayés (GLI)
2.50 % Net sur toutes les sommes encaissées
- Mise en place du locataire
(Visite du logement, Constitution du dossier, Rédaction de bail)
8€ le M2 (Maximum)
- Etablissement de l'état des lieux
3€ le M2 (Maximum)

Les honoraires de gestion peuvent être revus en fonction du nombre de lots confiés à notre agence.

Locataire :

- Mise en place du locataire
(Visite du logement, Constitution du dossier, Rédaction de bail)
8€ le M2 (Maximum)
- Etablissement de l'état des lieux
3€ le M2 (Maximum)
- Mise en demeure pour loyer impayé
15.00€ TTC
- Remise à l'huissier, constitution du dossier avec accord du bailleur
300.00€ TTC + Frais d'huissier

Le Montant des honoraires est à la charge de la partie indiquée sur le mandat

